


VIDE GRENIER DU TENNIS CLUB DE DONNEVILLE  
DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023

## FICHE D'INSCRIPTION

**A envoyer à l'adresse suivante :** DOMIATI AMER / INSCRIPTION VIDE GRENIER

18 ROUTE DEPARTEMENTAME 813, APT4, 31450 DONNEVILLE  **07 81 30 24 73**

**L'exposant** Joindre obligatoirement la photocopie recto/verso de la pièce d'identité

NOM ..... Prénom .....


Adresse complète .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone fixe ..... Portable .....

Email ..... @.....

Pièce d'identité :  Carte d'identité  Passeport  Permis de conduire  
N° : ..... Délivré le ...../...../.....

Possède :  Voiture  Fourgon(style Trafic, Boxer)  Grand Fourgon(style Vario,Sprinter)  
Personnes handicapées :  Nécessitant un emplacement spécifique et un emplacement de voiture à proximité, (joindre obligatoirement la photocopie du justificatif  )

## RESERVATION

L'emplacement mesure 3 m X 2.5 m (largeur X profondeur)

Le prix de chaque emplacement est de 9,00€

Je réserve ..... emplacement(s) pour un montant total de ..... €

Par quel moyen avez-vous eu l'information du vide grenier ? .....

**Règlement par chèque à l'ordre du Tennis Club de Donneville**  
Date limite d'inscription le Samedi 2 Septembre 2023

### Restauration possible sur place

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Seule cette fiche accompagnée du règlement et des photocopies de la pièce d'identité seront pris en compte.

Fait-le ...../ ..... /..... à .....

Signature :

# REGLEMENT

*Article 1 :* Le Tennis Club de Donneville est l'organisateur du vide-grenier se tenant Place du 14 Juillet et le Parc du Château de Donneville (MFR) le 10 Septembre 2023 de 9h00 à 17h00. L'accueil et la mise en place des exposants se fera de 6h00 à 8h30. Le vide grenier est réservé aux amateurs.

*Article 2 :* Les emplacements sont attribués par ordre chronologique de réception du courrier d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation, et recevoir sa confirmation par mail. N'hésitez pas à nous contacter si vous n'avez rien reçu dans les 8 jours après votre envoi.

*Article 3 :* Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé à côté des exposants (sauf pour les personnes handicapées ayant signalées leur présence dès l'inscription et présentant un justificatif , un emplacement de voiture leur sera proposé pas loin).

*Article 4 :* Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

*Article 5 :* Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, objets à lames, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

*Article 6 :* Les places non occupées après 9h00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur le **Lundi 4 Septembre** avant le début du vide-grenier ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

*Article 7 :* Il est demandé à chaque exposant de laisser l'emplacement propre comme à son arrivée, les mégots de cigarettes doivent impérativement être ramassés surtout dans le parc du château. Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à reprendre ses invendus. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

*Article 8 :* La présence à cette journée implique **l'acceptation du présent règlement et l'application des règles sanitaires en vigueur. Toute personne ne respectant pas ces réglementations sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.**

**A LIRE ET A CONSERVER**